



Planification financière et fiscale de fin d'année

Simon-Pierre Dubreuil, Pl. Fin., CIM®
Conseiller en gestion de patrimoine
Gestionnaire de portefeuille

Décembre 2021

Mention légale

L'information, les renseignements et les données fournis dans le présent document, y compris ceux fournis par des tiers, sont considérés exacts au moment de leur impression et ont été obtenus des sources que nous avons jugées fiables. Nous nous réservons le droit de les modifier sans préavis. Le présent document a pour but de fournir de l'information d'ordre général et ne doit en aucun cas être considéré comme offrant des conseils en matière de placement, des conseils financiers, fiscaux, comptables ou juridiques. Aucune représentation ni garantie, explicite ou implicite, n'est faite quant à l'exactitude, la qualité et le caractère complet de cette information, de ces renseignements et de ces données.

La Banque Nationale du Canada est une société ouverte inscrite à la cote de la Bourse de Toronto (NA:TSX) Financière Banque Nationale – Gestion de patrimoine (FBNGP) est une division de la Financière Banque Nationale Inc. (FBN) et une marque de commerce appartenant à la Banque Nationale du Canada (BNC) utilisée sous licence par la FBN. FBN est membre de l'organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) et du Fonds canadien de protection des épargnants (FCPE) et est une filiale en propriété exclusive de la BNC, qui est une société ouverte inscrite à la cote de la Bourse de Toronto (NA : TSX).

Notre équipe



Michel Bertrand, PFP, CIM

Conseiller en placement, Gestionnaire de Portefeuille

Biographie



📞 613 760-3462

✉️ michel.bertrand@bnc.ca

in Michel Bertrand

Q Français, Anglais



Simon-Pierre Dubreuil, Pl. Fin., CIM®

Conseiller en placement, Gestionnaire de Portefeuille

Biographie



📞 613 760-3785

✉️ simonpierre.dubreuil@bnc.ca

in Simon-Pierre Dubreuil

Q Français, Anglais



Louis-François Cloutier, PFP, CIM

Conseiller en placement

Biographie



📞 613-760-3457

✉️ louis-francois.cloutier@bnc.ca

in Louis-François Cloutier

Q Français, Anglais



Jeanne Gendron, CIM

Adjointe principale en placement

Biographie



📞 613-760-3469

✉️ jeanne.gendron@bnc.ca

in Jeanne Gendron

Q Français, Anglais



Jean-Michel Proulx, CIM

Adjoint principal en placement

Biographie



📞 613-760-3466

✉️ jean-michel.proulx@bnc.ca

Q Français, Anglais



Francine Mercier

Adjointe en placement

Biographie



📞 613-760-3460

✉️ francine.mercier@bnc.ca

in Francine Mercier

Q Français, Anglais

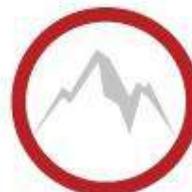
Notre Mission

Préserver et faire croître votre patrimoine



INVESTIR

Répartition
de l'actif



Réviser, ajuster
et rééquilibrer

Stratégie de
placement

Bâtir un patrimoine, c'est bien plus qu'une question d'argent...

C'est aussi la planification judicieuse de vos projets dans le temps, et tout au long de votre vie.

La littératie financière



Les connaissances, les compétences et la confiance dont une personne a besoin pour prendre des décisions financières éclairées. La littératie financière joue donc un rôle prépondérant dans la gestion de l'argent, ainsi que dans la planification et l'épargne pour l'avenir.

Plan

- 1. Les objectifs de cette présentation**
- 2. Qu'est-ce que la planification financière et fiscale?**
- 3. Les régimes enregistrés**
- 4. Les gains et pertes**
- 5. Les dons**
- 6. Récapitulatif / Questions**

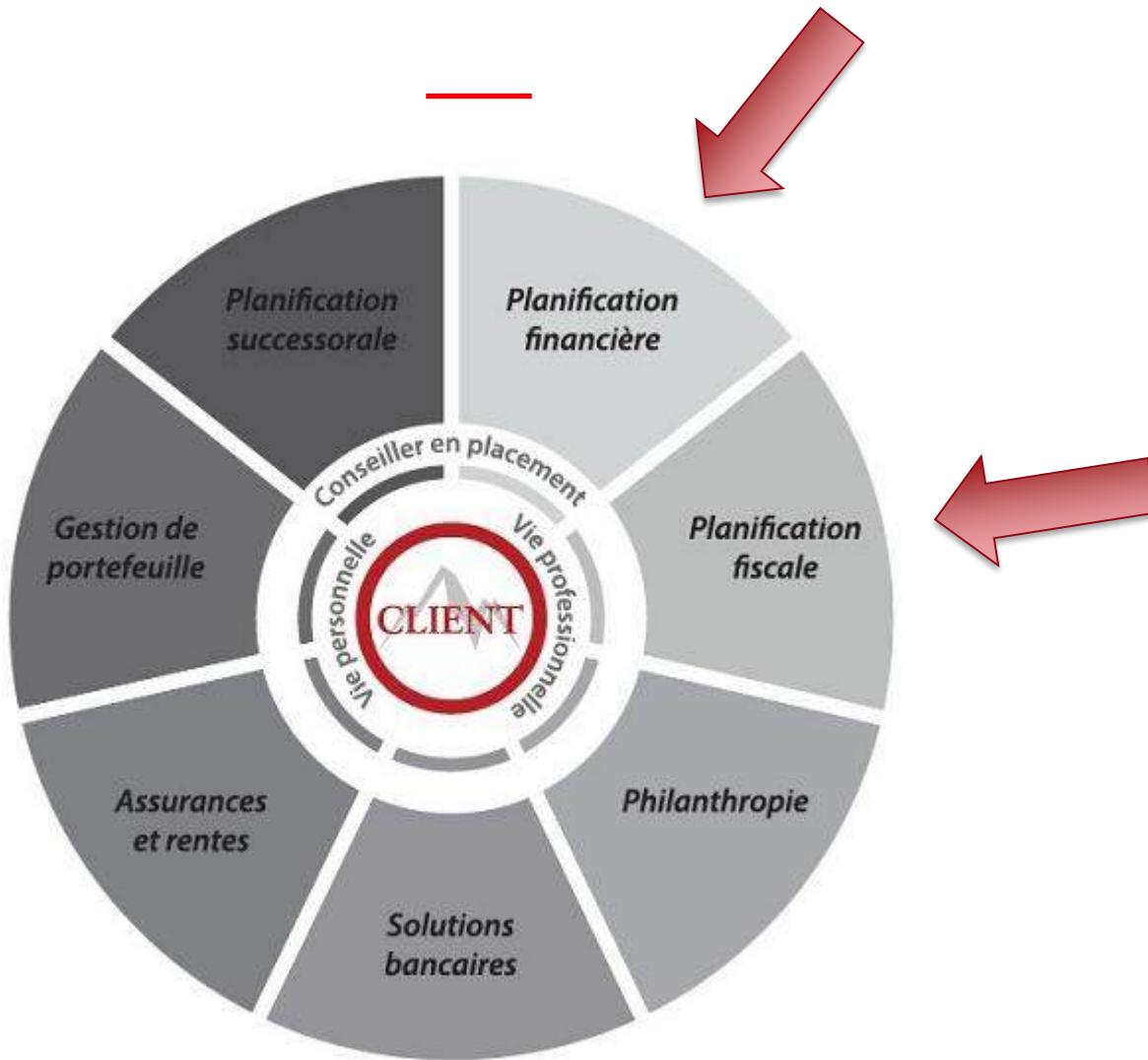
Les objectifs de cette présentation

- Discuter de certains sujets clés de planification de fin d'année
- Vous aider à cerner vos besoins de planification
- Effectuer un survol des possibilités par type de compte enregistré (REER, CELI, FERR, etc.)
- Évaluer les stratégies possibles pour les gains et pertes, les dons et autre
- Vulgariser le jargon financier
- Répondre à vos questions



Qu'est-ce que la planification financière et fiscale?

Les besoins de planification



Pour débuter

- Validez votre budget actuel et à venir;
- Validez vos objectifs des prochaines années;
- Évaluez votre niveau de revenu actuel et à venir;
- Connaitre votre «taux d'imposition moyen et marginal»
- Est-ce que le fractionnement de revenu est possible (conjoint, type de revenus?)
- Revoir vos comptes non enregistrés pour identifier les gains et/ou les pertes en capital latents qui pourraient être concrétisés
- Confirmez l'espace disponible pour chaque compte REER/CELI/REEE/REEI
- Si vous planifiez faire un don, identifiez les organismes en question et le montant \$
- Revoir les dates clés pour vos prestations gouvernementales (60, 65 et 70 ans) et la conversion des régimes enregistrés (FERR à 71 ans)



Notions de base en fiscalité

Taux moyen et taux marginal

Revenu imposable

\$75,000

Calculer

Province	Impôts payables	Revenu après impôts	Taux d'imposition moyen	Taux d'imposition marginal
QC	\$19,244	\$55,756	25.66%	37.12%



Taux marginal 2021 – Québec



Revenus d'emploi, revenus d'intérêts, revenus d'entreprise et autres revenus			
Tranche de revenu imposable	Taux marginal au fédéral	Taux marginal au Québec	Taux marginal combiné
jusqu'à 45 105 \$	12,525 %	15,000 %	27,525 %
plus de 45 105 \$ jusqu'à 49 020 \$	12,525 %	20,000 %	32,525 %
plus de 49 020 \$ jusqu'à 90 200 \$	17,118 %	20,000 %	37,118 %
plus de 90 200 \$ jusqu'à 98 040 \$	17,118 %	24,000 %	41,118 %
plus de 98 040 \$ jusqu'à 109 755 \$	21,710 %	24,000 %	45,710 %
plus de 109 755 \$ jusqu'à 151 978 \$	21,710 %	25,750 %	47,460 %
plus de 151 978 \$ jusqu'à 216 511 \$	24,484 %*	25,750 %	50,234 %*
plus de 216 511 \$	27,555 %	25,750 %	53,305 %

Planification pour les comptes enregistrés

REER/FERR

- Validez si vous avez des cotisation inutilisées;
- Maximisez la cotisation à vos REER avant d'avoir atteint 71 ans au 31 décembre (les cotisations non déduites peuvent l'être au-delà du 71^e anniversaire);
- Validez s'il est pertinent de convertir votre REER en FERR avant 71 ans afin de bénéficier du fractionnement possible avec conjoint (à partir de 65 ans);
- Considérez établir les retraits basés sur l'âge du conjoint;
- Évaluez si un retrait du REER/FERR en prévision d'une récupération de la PSV éventuelle serait pertinent;
- Évaluez la possibilité de cotiser au REER de conjoint, même passé 71 ans (si le conjoint n'a pas encore atteint cet âge).

CELI

CELI : Compte d'épargne Libre d'impôt

- Le montant maximal des contributions admissibles cumulées depuis 2009 est maintenant de **76 500\$**
- Le montant maximal de la cotisation est de 6 000\$ pour **2021**.
- **Ne pas dépasser le montant de cotisation!** Un impôt de 1% par mois s'applique à la cotisation excédentaire aussi longtemps qu'elle demeure dans le CELI au cours d'une même année civile.
- Si vous croyez avoir besoin de liquidité et que le CELI est disponible, prévoyez retirer de ce compte en fin d'année afin d'avoir l'option d'y remettre les sommes dès janvier.
- Les montants retirés du CELI sont exempts d'impôt. Ils peuvent être remis dès l'année suivante en plus du montant admissible de cotisation à venir.

Les stratégies – CELI

- Cotiser au maximum annuellement à votre CELI.
- Si vous avez des sommes en comptes non-enregistrés (comptes imposables), vous pourriez utiliser ces sommes afin de maximiser les contributions chaque année.
- Si ceci encourt des gains/pertes, il peut être pertinent de faire un rebalancement de portefeuille
- Ne cotisez pas de titres à perte au CELI!
- Cotisation en début d'année recommandée.



REEE/REEI

- Considérez cotiser le maximum au REEE de vos enfants et/ou petits enfants
- Celui-ci donne droit à 30% de subvention, sur un maximum annuel par enfant de 2 500\$.
- Si vous êtes en situation de ratrapage, faites des cotisations avant le 31 décembre.
- Cotisations non déductibles;
- Non-imposition des revenus générés dans le REEE;
- Les cotisations peuvent être remboursées au cotisant sans incidence fiscale;
- Les revenus, versés sous forme de paiement d'aide aux études, sont imposables pour le bénéficiaire du régime (soit l'enfant aux études). Fractionnement de revenu intéressant.

CRI

- Les comptes immobilisés (CRI, FRV) sont sujets à des règles de désimmobilisation et de décaissement;
- Le concept de minimum / maximum;

<https://www.bnc.ca/content/dam/bnc/fr/particuliers/investissements/solutions-d-investissement/nos-solutions/solutions-gerees-fonds-communs-de-placement/retrait-max-frv-2018.pdf>

- L'âge du rentier;
- Fractionnement;
- Désimmobiliser les régimes selon la législation, lorsque possible pour puiser dans ces comptes en premier si vous êtes à la retraite.



Planification des gains et pertes en capital

Comptes de placements imposables

- Les intérêts et les revenus étrangers
- Les dividendes de société publique
- Les dividendes de société privée
- **Le gain en capital**



Aperçu de l'imposition par type de revenus

Gain en capital



Gains en capital			
Tranche de revenu imposable	Taux marginal au fédéral	Taux marginal au Québec	Taux marginal combiné
jusqu'à 45 105 \$	6,263 %	7,500 %	13,763 %
plus de 45 105 \$ jusqu'à 49 020 \$	6,263 %	10,000 %	16,263 %
plus de 49 020 \$ jusqu'à 90 200 \$	8,559 %	10,000 %	18,559 %
plus de 90 200 \$ jusqu'à 98 040 \$	8,559 %	12,000 %	20,559 %
plus de 98 040 \$ jusqu'à 109 755 \$	10,855 %	12,000 %	22,855 %
plus de 109 755 \$ jusqu'à 151 978 \$	10,855 %	12,875 %	23,730 %
plus de 151 978 \$ jusqu'à 216 511 \$	12,242 %*	12,875 %	25,117 %*
plus de 216 511 \$	13,778 %	12,875 %	26,653 %

Le gain en capital

- Les **profits tirés de la vente de biens** (ligne 127), comme des actions et des propriétés, s'appellent aussi **gains en capital**.
- Vous payez de l'impôt seulement sur la moitié des gains en capital. Habituellement, vous payez de l'impôt uniquement lorsque le bien est vendu.
- Quand un bien est transféré d'une personne à une autre, par exemple s'il est donné en héritage ou en cadeau à un membre de la famille, il est considéré comme ayant été vendu.

Attention à la disposition d'un bien à une valeur moindre pour un membre de la famille = risque de double imposition.

Les pertes en capital

- Le gain en capital imposable représente 50 % de ce gain, alors que 50 % de la perte représente la perte en capital déductible.
- Une telle perte ne peut être déduite que contre des gains en capital imposables.
- Si vous avez dans votre portefeuille de placement non enregistré une perte en capital latente, une révision de votre portefeuille avant la fin de l'année pourrait vous aider à minimiser vos impôts par la réalisation de cette perte latente, le cas échéant.
- Toute perte en capital non déduite dans une année peut être reportée et déduite des gains en capital imposables de l'une ou l'autre des trois années antérieures ou de toute année subséquente.
- Attention à la règle des pertes apparentes!



Les dons et l'impôt

Les dons de bienfaisance

Les dons de bienfaisance en faveur d'un donataire reconnu, notamment un organisme de bienfaisance, donnent lieu à un crédit d'impôt non remboursable.

Ils doivent être effectués avant le 31 décembre de l'année en cours.

- *Les dons effectués par un particulier peuvent être réclamés par son conjoint.*
- *Regroupez vos dons dans la même déclaration, si cela vous permet de bénéficier d'un crédit plus élevé.*
- *Puisque les dons sont reportables sur cinq ans, il peut être avantageux de les reporter pour profiter d'un crédit d'impôt au plus haut taux.*
- ***Considérez faire des dons en actions pour profiter du crédit d'impôt sur la valeur marchande vos actions et éviter de payer le gain en capital sur celles-ci.***



Les dons de bienfaisance (suite)

Province du Canada	Québec ▾
Montant du don	5000
Montant revenu imposable	75000
Crédit au fédéral	1 422
+	
Crédit au provincial	1 192
=	
Crédit total	2 614
Taux combiné*	52.28%

Au fédéral, le montant des dons admissibles est limité à 75 % du revenu net du contribuable (sauf au Québec)

Récapitulatif

Récapitulatif

- Validez votre budget actuel et à venir, vos objectifs des prochaines années et votre niveau de revenu actuel et à venir;
- Validez votre «taux d'imposition moyen et marginal»
- Validez vos espaces disponibles pour chaque compte enregistré REER/CELI/REEE...
- Si vous planifiez des retraits, considérez le CELI afin de pouvoir remettre les sommes dès janvier.
- Évaluez la possibilité de faire des retraits stratégiques du REER/FERR afin d'éviter la récupération de la PSV.
- Revoir vos portefeuilles pour concrétiser des pertes en capital s'il y a lieu
- Si vous considérez faire des dons, faites les en actions
- Revoir les dates clés RRQ/PSV (60 à 70 ans) et conversion FERR à 71 ans.



Questions

